

AVANTAGES PROGRESSIFS



Le principe

Selon sa classification comme [SCA VIP](#) ou [SCA PLUS](#) attribuée en fin d'année fédérale, la SCA obtient les avantages progressifs décrits dans le tableau suivant :

Avantages consentis	SCA « Plus »	SCA « VIP »
Avoir sur les produits fédéraux	Avoir de 5 %	Avoir de 10 %
Tarif Pub dans Subaqua	Remise de 2 %	Remise de 5 %
Tarif assurances AXA	Remise de 8 %	Remise de 15 %
Revue Subaqua	Articles ponctuels sur les SCA « plus »	Idem SCA « Plus »
Divers	Selon opérations ponctuelles	Selon opérations ponctuelles

Les éventuels changements dans ces avantages consentis sont décidés par le CDN de la FFESSM et sont communiqués aux SCA.

Précisions sur les avoirs sur les produits fédéraux

Chaque fin année civile, le siège national calcule le montant total des achats de produits fédéraux (hors licences, pub et assurances) réalisés durant l'année précédente.

La SCA classifiée reçoit un avoir dont le montant est égal à un pourcentage du montant total et qui viendra en déduction des achats effectués (hors pub et assurance) durant l'année suivante.

La validité maximale de l'avoir est d'une année supplémentaire après l'année de délivrance ; passée cette période il ne sera plus utilisable.

Précisions sur les tarifs de pub

La remise est applicable aux passages d'encarts publicitaires et annonces dans Subaqua et déduite sur facturation.

A noter que cette remise se cumule avec la remise de 5 % attribuée à toutes les SCA.

[Tout savoir sur Subaqua ...](#)

Précisions sur les tarifs d'assurance AXA

La remise est applicable sur les assurances professionnelles SCA souscrites auprès du partenaire fédéral (Cabinet Lafont-assurances) lors du plus proche renouvellement de contrat ou sur toute nouvelle souscription (dans l'année de validité de la classification de la SCA).

[Tout savoir sur les assurances ...](#)